

Aux Etats-Unis ou en Allemagne, un auteur convaincu de plagiat risque gros. L'« affaire Macé-Scaron » est venue rappeler qu'en France la mansuétude a longtemps été de règle

Le plagiat sans peine

BÉATRICE GURREY

Le scandale est arrivé par hasard. Un livre a été offert et glissé dans une valise. *American rigolos. Chroniques d'un grand pays* (Payot, 2001), de Bill Bryson, critique avec humour la vie en Amérique. Evelyne Larousserie, qui le lit pendant ses vacances aux Etats-Unis, est stupéfaite d'en retrouver des paragraphes entiers dans *Ticket d'entrée*, de Joseph Macé-Scaron (Grasset, 2011), à son retour en France. Ce professeur de lettres avertit les sites d'observation des médias Acrimed et Arrêt sur images, qui dénoncent le plagiat en août.

Depuis, la fontaine à révélations semble intarissable. Le directeur-adjoint de l'hebdomadaire *Marianne*, qui cumule six ou sept autres fonctions dans divers médias, est convaincu d'une bonne dizaine de plagiats, dont le plus ancien est révélé par *Le Canard enchaîné* en 1999 – M. Macé-Scaron, qui croisait son plagie, l'essayiste Victor Malka, dans les coulirs de France-Culture, où ils animaient chacun une émission, n'a jamais cru bon de s'excuser. Le plus spectaculaire est révélé par *L'Express*, le 7 septembre : on y apprend que le directeur du *Magazine littéraire* recopiat régulièrement des articles de confrères. Si l'intéressé a fini par donner des explications publiques, il n'a quitté aucune de ses fonctions. Et les douze journalistes qui lui ont remis le Prix de la Coupole, en juin, n'envisaient pas d'évoquer son cas avant leur prochaine réunion, c'est-à-dire au printemps 2012.

La France, paradis des plagieurs ? En Allemagne, le ministre de la défense, Karl-Theodor zu Guttenberg, a dû démissionner pour une thèse réalisée à 82 % en copié-collé. Docteur par la magie d'Internet en 2007, Guttenberg est déchû de son titre quatre ans plus tard grâce à la vigilance des internautes. Emmanuel Pierrat, avocats spécialiste du droit d'auteur, n'est pas loin de penser que les plagiateurs jouissent en France d'une sorte d'immunité. « Des auteurs pris en flagrant délit de plagiat continuent à publier. On commande un nouveau livre, comme si rien ne s'était passé. C'est un peu dérangeant », observe-t-il. Ils peuvent ainsi continuer à s'adonner à leur hobby favori, que le critique littéraire Jacques Fimé définit comme « une citation sans permission, sans guillemets, sans référence » (*Les mystifications littéraires*, José Corti, 2010).

Il ferait beau voir que des Américains s'y essaient. « Un universitaire soupçonné de s'inspirer sans citer verrait sa carrière brisée », note Hélène Merlín-Kajman, professeur de littérature française à l'université Paris-III. *Le copyright est d'évidence beaucoup plus rigoureux aux Etats-Unis*. » Michel Schneider, auteur d'un livre intitulé *Voléurs de mots* (Tel Gallimard, 2011), estime, lui, que les pays d'éthique protestante ont gardé l'idée d'un travail bien fait, exigeant temps et effort.

Chez nous, même l'Académie française a attribué son Grand Prix du roman à l'écrivain Calixthe Beyala, déjà convaincue d'un plagiat, pour... *Les Hommeurs perdus* (Albin Michel, 1996). Auteur d'un ouvrage de référence, *Du plagiat* (Folio Essais, 2011), l'universitaire Hélène Maurel-Indart a créé un site fort instructif sur Internet (www.leplagiat.net). Les tableaux synthétiques indiquent que M^{me} Beyala, multitecdiviste, s'est servie chez Howard Buten, Romain Gary, Pauline Constant, ou chez l'écrivain nigérian Ben Okri. En cliquant sur « En savoir plus », les internautes curieux accèdent aux phrases mêmes qui ont été plagiées. Edifiant.

Dans un même souci de précision pédagogique, M^{me} Maurel-Indart a enrichi son ouvrage d'un index qui permet d'aller directement aux plagiats célèbres. Ainsi d'Alain Minc pour *Spinoza, un roman juif* (Gallimard, 1999), qui fut pris la main dans le sac. Ou plutôt dans un pot de confiture



AGNÈS AUDRAS POUR « LE MONDE »

re seul face aux attaques, c'est tout le milieu qui se sent atteint », conclut le psychanalyste. Ces défenses, M^r Pierrat les connaît par cœur, on lui sert toujours les mêmes : outre la défaillance du « nègre », sont invoqués le plagiat comme l'un des beaux-arts, la référence à La Fontaine qui aurait plagié Esopé (ou Montaigne et Plutarque, c'est selon), l'erreur technique qui fait sauter les guillemets et les notes de bas de page – c'est ce que fit valoir l'écrivain Michel Le Bris après avoir piraté un texte sur la fibreuse de l'universitaire Mickaël Augeron. D'autres défenses laissent songeur : ainsi de Patrick Poivre d'Arvor, soupçonné d'avoir plagié une partie de sa biographie d'Hemingway, qui assura que les journalistes n'avaient pas reçu la bonne version de son texte.

Mais c'est surtout le plagie qu'il faut plaindre, assurent les spécialistes de la question. « Il y a souvent un regard méprisant sur les pillés, que l'on traite facilement d'« universitaires ratés ». C'est le même esprit de caste qui fait que l'on ne s'excuse jamais », s'indigne M. Pierrat. Or « le style, c'est la manière personnelle de rejoindre l'universel, c'est quelque chose qui vient de l'histoire la plus profonde de l'être, soutient Michel Schneider. C'est pour cela qu'il est si douloureux d'être plagié, surtout quand on débute. »

De ce continent obscur, qu'il est souvent difficile de délimiter, n'émergent que quelques cas médiatiques. La plupart des affaires se règlent discrètement autour d'une table, car les éditeurs prêtent la transaction au procès, souvent long et coûteux. Il faut alors faire entrer dans la calculatrice des éléments aussi précis que le tirage du livre, aussi flou qu'un dégât d'image, ou aussi impossible à chiffrer que le « droit au respect » d'un auteur. Que valent 23 lignes plagiées dans un ouvrage de 200 pages vendu 19 euros ? Arithmétique absurde, mais qui donne une idée de la difficulté à résoudre ces questions.

Cependant, les choses sont peut-être en train de changer. Pour Olivier Bigot, avocat de Flammarion et d'Albin Michel depuis quinze ans, la relative impunité du plagiat cède parfois la place, aujourd'hui, à l'opprobre moral : « Une réprobation générale s'abat et persiste », note M^r Bigot. L'avocat souligne que les condamnations judiciaires sont aussi beaucoup plus lourdes, les dommages et les indemnités plus élevés qu'en cas de diffamation. Pour l'éditeur, « cela coûte cher en honoraires, cela abîme l'image de la maison, cela rend compliquées les relations avec les auteurs », renchérit M^r Pierrat. Quand l'équation d'un auteur se résume à un livre = un procès, l'éditeur finit par faire ses comptes, dit-il. La fin de l'impunité passera peut-être par là. Mais elle tient encore souvent au hasard d'un livre que l'on glisse dans une valise. ■

de rose, dont il avait attribué la recette à Spinoza, alors qu'elle sortait tout droit de l'imagination d'un autre biographe, le philosophe Patrick Rödel. A la lettre « A », ne

Depuis quinze ans, la relative impunité du plagiat cède parfois la place, aujourd'hui, à l'opprobre moral

pas manquer Attaqués, j'accuse, dont l'Histoire du temps (1982)

coup à l'historien français Jean-Pierre Vernant et à l'écrivain allemand Ernst Junger. Les éditions Fayard s'excusèrent avec humour, prétendant que leur auteur « certaines génial mais un peu hâtif » était « brouillé » avec les guillemets. Toujours aux « A », ne pas manquer Ardisson, Thierry, dont le roman *Pondichéry* (Albin Michel, 1993) fut retiré de la vente pour vaste recopiage d'un roman de 1938. « *Lapratique de l'écriture par un tiers conduit droit au plagiat* », écrit à son sujet M^{me} Maurel-Indart, ce qui se vérifia aussi, cinq ans plus tard, avec *La Dernière Tentation du diable*, de Mgr Gailliot (Editions n° 1, 1998). Son nègre avait vampirisé *Le Retour du diable*, de Paul Arès (Editions Gollas, 1997).

L'ancien PDG de Fayard, Claude Durand, était naguère partageant d'une commission arbitrale pour démêler des affaires de plagiat entre gens de lettres et éditeurs. Il le demeure d'autant plus qu'il constate lui aussi « une certaine impunité » dans les affaires de plagiat. « On ne tient pas rigueur à ceux qui appartiennent au gratin, ils s'en tirent toujours », dit-il aujourd'hui. Le psychanalyste Michel Schneider, de son côté, voit le plagiat comme un rapport de prédation qui est aussi un rapport de domination : « Les élites sont là pour prendre et recevoir et non pour donner et créer en y mettant de la peine », déplore-t-il. Leur statut économique et social, fait de multiples obligations et apparitions, les contrainant quasiment à ne pas faire le travail elles-mêmes. « Le passage à l'acte répété donne un sentiment de



« Un roman précis comme un documentaire, aussi effrayant qu'ubuesque. »

André Clavel, Lire



roman
Seuil